



DEC210208DR11

Décision portant nomination Mme Valérie ROUX MARCHAND aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5104 intitulée VERIMAG

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5104 intitulée VERIMAG et nommant M. David MONNIAUX en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5104¹ en date du 14 janvier 2016.

Considérant que Mme Valérie ROUX-MARCHAND a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Alpes en relations avec les partenaires Universités, formation assistant de prévention : les 23 mai, 03 juin et 13 juin 2014 en douze modules complémentaires (jeudis de la sécurité de décembre 2013 à mars 2014),

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Valérie ROUX-MARCHAND, Assistante ingénieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5104 intitulée VERIMAG, à compter du 14 janvier 2016.

Mme Valérie ROUX-MARCHAND exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Valérie ROUX-MARCHAND est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 14/01/2021

Le directeur de l'unité
M. David MONNIAUX

Digitally signed by David Monniaux
Reason: approuvé, le directeur de Verimag
Email: David.Monniaux@univ-grenoble-alpes.fr
Date: 2021/01/14 16:55:19 +0100

**Pour le délégué régional empêché,
et par délégation**

Visa du délégué régional du CNRS

L'adjointe au délégué régional

Visa du Président de l'Université Grenoble Alpes

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC210205DR11

Décision portant nomination de Mme Emmanuelle FIORE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5063 intitulée DPM**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5063 intitulée DPM et nommant M Yung-Sing WONG en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5063¹ en date du 07 / 01 / 2021 ;

Considérant que Mme Emmanuelle FIORE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation CNRS Alpes en relation avec les partenaires Universités, formation assistant de prévention les 28/04, 05/05 et 19/05/2015 et 11 modules complémentaires (jeudis de la sécurité décembre 2014 à mars 2015)

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Emmanuelle FIORE, Assistant Ingénieur Cnrs est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5063 intitulée DPM, à compter du 08/01/2021

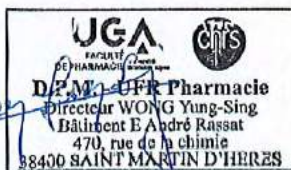
Mme Emmanuelle FIORE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Emmanuelle FIORE est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 15/01/2021

Le directeur de l'unité
M. Yung-Sing WONG



¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Visa du délégué régional du CNRS
Pour le délégué régional em. DHE,
et par délégation


L'adjointe AU délégué régional
Isabelle DHE

Visa des partenaires (si nécessaire)

